

Jugement dernier

" Au moment de la mort l'âme sort du corps et accède à une autre modalité d'être, toutefois elle ne perd ni la mémoire, ni l'aptitude à réfléchir et à sentir. En outre, elle se rend dans un autre monde accablée par le poids de sa responsabilité pour la vie qu'elle a menée, et dont elle garde le souvenir.

" L'enseignement chrétien sur le Jugement dernier, auquel personne ne peut échapper, est fondé sur l'idée que toutes les actions bonnes et mauvaises accomplies par l'homme laissent une trace dans l'âme, et qu'il faudra rendre des comptes pour tout devant le Bien absolu auprès duquel ne peuvent subsister aucun mal ni aucun péché. Le Royaume de Dieu est incompatible avec le péché: " Il n'entrera chez elle (la ville) rien de souillé, ni personne qui se livre à l'abomination et au mensonge; il n'entrera que ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau " (Ap 21,27).

Toute action mauvaise dont l'homme ne s'est pas repenti en confession avec une totale sincérité, tout péché resté caché, toute impureté de l'âme, toutes ces choses seront manifestées au grand jour lors du Jugement dernier: " Car il n'est rien de caché qui ne doive être découvert, rien de secret qui ne doive être mis au jour ", dit le Christ (Mc 4,22).

" La parabole du Christ sur le Jugement dernier montre que ce Jugement sera pour beaucoup le moment où les voiles tomberont de leurs yeux: ceux qui étaient convaincus d'être sauvés se trouveront brutalement sous le coup d'une réprobation, et ceux qui, peut-être, n'avaient pas rencontré le Christ dans leur vie terrestre (" Quand T'avons-nous vu? "), mais avaient témoigné de la compassion envers leur prochain, obtiendront le salut.

Dans la parabole du Jugement dernier, le roi ne demande pas aux hommes s'ils avaient été assidus à l'église, s'ils avaient observé les jeûnes, s'ils avaient prié des heures durant, mais il demande comment ils se comportaient envers leurs prochains, les " plus petits de Ses frères ".

Les œuvres de miséricorde qui auront été accomplies, ou ne l'auront pas été durant la vie serviront de principal critère lors du Jugement. Le Jugement dernier s'appliquera à tous, croyants ou incroyants, chrétiens ou païens. Mais si les chrétiens seront jugés selon l'Évangile, les païens, eux, le seront selon " la loi de leur conscience inscrite dans leur cœur " (Rm 2,15).

" On trouve d'ailleurs dans le Nouveau Testament des indications d'après lesquelles tous les hommes comparaitront au Jugement en entendant la bonne nouvelle du Christ, même ceux qui n'auraient pas connu le Christ dans la vie terrestre. L'apôtre Pierre dit que le Christ, après Sa résurrection, est descendu aux enfers pour y prêcher auprès des pécheurs qui aux jours de Noé avaient péri dans les eaux du déluge:

" Christ aussi a souffert une fois pour les péchés, Lui juste pour des injustes, afin de nous amener à Dieu; Il a été mis à mort quant à la chair, et rendu vivant quant à l'Esprit, dans lequel aussi Il est allé prêcher aux esprits en prison, qui autrefois avaient été incrédules, lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche, dans laquelle un petit nombre de personnes, c'est-à-dire huit, furent sauvées de (mot à mot "par le moyen de", "à travers") l'eau. Cette eau était une figure du baptême [...] qui maintenant vous sauve par la résurrection de Jésus-Christ " (I P 3,18-21).

" Si le Christ a prêché aux enfers, sa prédication s'adressait-elle à tous ceux qui gisaient là-bas, ou seulement aux élus? D'après Tertullien et quelques autres commentateurs, le Christ n'a prêché qu'aux hommes pieux et justes de l'Ancien Testament, qui languissaient en enfer dans l'attente de leur libération. Selon une autre interprétation la prédication du Christ s'étendait à tous ceux qui étaient en enfer, et parmi eux, à ceux qui avaient vécu dans le monde païen en dehors de la vraie foi. Telle est l'opinion de Clément d'Alexandrie.

" N'y a-t-il pas dans ces paroles une réponse à la question de savoir si le salut peut être accordé aux non-baptisés et aux incroyants? L'Eglise croit fermement que en dehors du Christ, en dehors du baptême et de l'Eglise, le salut est impossible. Néanmoins tous ceux qui sur terre n'ont pas connu le Christ ne perdent pas toute possibilité de se libérer de l'enfer, puisque même en enfer résonne la prédication de l'Evangile. En créant l'homme libre, Dieu a pris sur Lui la responsabilité de son salut, et ce salut a déjà été accompli par le Christ. Celui qui repousse consciemment le Christ et Sa prédication fait un choix en faveur du diable et devient l'instrument de sa propre condamnation: " Celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu " (Jn 3,18).

Comment pourrait être condamné celui qui, d'une façon générale, n'a pas entendu l'Evangile? " Supposez, dit Clément d'Alexandrie, qu'avant la venue du Christ l'Evangile n'ait point été prêché aux morts: il en résulterait alors qu'aussi bien le salut que la condamnation seraient d'une criante injustice ". De même à ceux qui sont morts après la venue du Christ et n'ont pas reçu la prédication de l'Evangile on ne peut imputer ni la foi, ni l'incroyance. Voilà pourquoi le Christ annonce la Bonne Nouvelle en enfer afin que chaque être humain créé par Lui puisse faire un choix en faveur du bien ou du mal et, conformément à ce choix se sauver ou être condamné au châtement " (*Le mystère de la foi*, pp. 241-243).

Pour le reste, il y a eu beaucoup de spéculation de la part de théologiens au fil des siècles, mais l'Église orthodoxe n'a jamais fixé de " dogme " en cette matière, à l'exception de l'article XII du Credo : " Je crois en la résurrection des morts et la vie du siècle à venir ".

Mgr Hilarion Alfeyev